



## PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS B

A l'inscription de l'élève, une évaluation de conduite est effectuée afin de pouvoir établir son profil et d'orienter sa formation pratique. Cette évaluation est réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière dans un véhicule double commande du centre de formation et la durée de celle-ci est d'environ 45 minutes. Le résultat de l'évaluation permet d'estimer un nombre d'heures de formation pratique qui pourra être modifié en cours de formation en fonction de l'évolution et des capacités de l'élève.

On lui remet un livre de code et on lui donne la possibilité de travailler en additif sur la web formation (accès internet).

Nous lui indiquons les jours et les horaires pour les cours théoriques du code de la route encadré par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Afin d'obtenir de meilleurs résultats, nous ne commençons pas les cours de conduite tant que l'élève n'a pas obtenu son code.

Après l'obtention du code l'élève vient à l'auto-école pour prendre les heures de conduite.

Nous plaçons en commun accord sur notre planning les heures de formation pratique de façon régulière afin qu'il puisse progresser.

Tous nos enseignants sont expérimentés et diplômés. Nous mettons tout en place pour vous apporter la meilleure formation possible.